

# Réunion de la Société fribourgeoise d'éducation à Fribourg, le 4 juillet 1906 [suite]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise  
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **35 (1906)**

Heft 16

PDF erstellt am: **15.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Bulletin

## pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

---

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct.  
Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

---

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. J. Dessibourg, Directeur de l'École normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. R. Chassot, 8, rue Grimoux, à Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

---

**SOMMAIRE :** Réunion de la Société fribourgeoise d'éducation (suite). — Echos pédagogiques du IV<sup>me</sup> Congrès de l'assistance publique et privée (suite et fin). — Chronique scolaire. — Cloches des Morts (poésie). — Bibliographie.

---

## RÉUNION

DE LA

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

à Fribourg, le 4 juillet 1906.

(Suite.)

---

M. Gapany, inspecteur scolaire. — Je partage la manière de voir de M. le Curé de Riaz ; je trouve aussi qu'on charge un peu trop les instituteurs ; ceux-ci sont les patrons nés de la pédagogie et de l'éducation. C'est un champ assez vaste à cultiver et à faire fructifier. L'instituteur n'est pas un patron pour enseigner avec succès les métiers et les apprentissages. Je ne m'étendrai pas plus longuement sur ce point. J'aborde ici une question de principe.

On veut avoir des apprentis intelligents et capables ; dans ce cas, on ne devrait pas distribuer des diplômes de 3<sup>me</sup> classe. Les apprentis qui figurent dans cette catégorie ne sont acceptés nulle part ; ce sont des délaissés, des hommes propres à rien ; découragés, ils perdent le goût du travail et tombent souvent à la charge des communes. Il faudrait les occuper aux travaux des champs ; sous la sage direction d'un cultivateur intelligent, ils gagneraient facilement leur vie et feraient honneur à leurs parents et à leur commune d'origine.

Au militaire, le recrutement de certains corps d'armée est assez difficile. Je me rappelle ici un bon mot lancé par le colonel de Techtermann : un jeune conscrit se présente au chef du recrutement, pour faire partie du corps de cavalerie ; M. le Colonel lui demande son carnet pédagogique ; les notes inscrites étaient fort mauvaises ; là-dessus, M. de Techtermann, indigné, répond à ce jeune homme : « Croyez-vous que je puisse faire monter un âne sur un cheval ; retirez-vous et restez simple pioupiou. » La recrue interloquée se retira confuse et honteuse de ses notes.

Je demande que la question des diplômes à délivrer aux apprentis soit sérieusement mise à l'étude. Qui veut la fin, veut les moyens. Nous voulons des apprentis intelligents ; ayons des patrons capables ; délivrons des diplômes avec discernement et les choses iront mieux. (*Applaudissements*).

M. Brunhes, professeur à l'Université. — Il n'y a pas de société possible sans discipline ; M. le président m'ayant donné ordre de parler, je me résous à dire quelques mots. J'ai lu le rapport et l'ai trouvé fort intéressant. Dans leur ensemble, les conclusions me paraissent tout à fait satisfaisantes. Laissez-moi, cependant, attirer votre attention sur un point. Il me semble qu'on a un peu trop mis sur le même plan l'idée générale et d'autres points plus précis.

En ce qui concerne l'idée générale, il faut reconnaître que le canton de Fribourg est doté maintenant d'une loi sur les apprentissages qui peut être taxée de modèle. Il est certain qu'elle représente tout à fait cette conception sage, traditionnelle, fidèle aux vrais principes du christianisme social, selon laquelle l'Etat doit assurer un minimum de formation à tous ceux qui font partie de la société, et servir d'arbitre entre le fort et le faible, dans le cas particulier, entre le patron et l'apprenti.

En ce qui concerne les apprentissages, le canton de Fribourg est en avance par rapport aux autres cantons suisses, même par rapport à beaucoup d'Etats étrangers. Notre loi fribourgeoise est citée dans des ouvrages importants des pays voisins.

Mais, si l'inspiration de cette loi est excellente, nous devons

avouer que les résultats pratiques n'ont pas répondu aux principes. Il est vrai qu'il faut un certain temps à une loi pour qu'elle arrive à produire ses effets ; cela est indispensable.

C'est un fait que l'opinion publique n'est pas assez préparée chez nous à comprendre l'utilité de cette loi. Elle est comprise de la Direction de l'Instruction publique, des hommes dirigeants du Grand Conseil, des orateurs qui ont pris la parole lors de son élaboration ; mais tous reconnaissent que son efficacité n'a pas répondu à leur attente.

La grande difficulté, c'est que justement nous avons affaire ici à une forte disproportion entre le fort et le faible ; le fort, c'est le patron ; le faible, c'est l'apprenti. M. le Directeur des apprentissages a pu se rendre compte de l'habileté que montrent certains patrons à tourner la loi. On en arrive à lier l'apprenti et non pas le patron. De ce côté-là, il y a certainement quelque chose à chercher.

Je voudrais que l'on fasse l'adjonction suivante à l'art. 7 : « Mais il faudrait veiller aussi à ce que l'apprenti puisse exposer à la Direction des apprentissages, en toute liberté et discrétion, les raisons qu'il peut avoir de changer de patron ».

La Direction des apprentissages serait comme le conseil auquel les apprentis pourraient confier certaines difficultés.

Beaucoup d'apprentis redoutent à un haut degré le contrat tel que nous l'avons prévu, parce qu'il les lie pour trois ans à leur patron. Or, nous savons, par des faits qui se sont produits, que les patrons réussissent à tourner la loi. Nous devons donc notre appui à l'apprenti qui est une individualité faible. Le patron a prise sur lui, et le patron peut aussi avoir ses défauts. C'est pour cela que j'ai proposé l'addition ci-dessus, comme représentant bien l'état d'esprit des auteurs de la loi.

Cette question de principe étant résolue, j'en arrive à mon second point.

Puisque l'opinion n'est pas assez formée en ce qui concerne la question des apprentissages, puisque l'on ne comprend pas assez la loi sur cette matière, c'est à vous, instituteurs fribourgeois, qu'échoit par conséquent cette tâche, c'est tout à fait votre rôle. C'est à vous, cela va de soi, à éclairer les jeunes gens avant leur sortie de l'école. Malheureusement, dans beaucoup de classes, l'enseignement est donné d'une manière trop théorique et trop intellectuelle surtout. Si une école est destinée à former des instituteurs, par exemple, elle dirigera ses efforts dans cette direction. Mais nos écoles populaires manqueraient à leur premier devoir, si elles ne tendaient pas à former l'ensemble des citoyens à la vie pratique.

Vous employez dans votre enseignement la méthode intuitive ; il faut l'appliquer aussi à la préparation aux métiers manuels. Ici, je prendrai la défense de M. Genoud contre M. le Curé de Riaz. M. Genoud veut que l'école prépare pour la vie la main et l'œil de l'enfant aussi bien que l'esprit, le cœur, la mémoire. Je ne veux pas dire que l'école doive se transformer en atelier ; mais il est nécessaire de donner cette formation pratique de l'œil et de la main.

Comme membre du jury aux examens de brevets, je puis dire qu'au point de vue du dessin nous avons encore beaucoup à faire ; les candidats font preuve de bonnes connaissances théoriques, mais leur main est inhabile à traduire leur idée, ce qui est pourtant d'une nécessité absolue. A plus forte raison, la même lacune se reproduira-t-elle à l'école primaire.

J'en arrive à mon dernier point.

Si vous voulez donner de l'efficacité à la loi sur les apprentissages, il faut que les instituteurs introduisent dans l'enseignement civique certaines notions d'enseignement social. Il faut qu'ils attirent l'attention des jeunes gens sur la vie de l'ouvrier de fabrique, en leur faisant comprendre les dangers qu'elle fait courir, en leur démontrant combien est presque toujours précaire la situation qu'elle procure à ceux qui l'ont embrassée.

Il ne suffit pas de donner à nos jeunes gens des notions vagues sur l'utilité et l'amour du travail, ce qui n'est que la vieille loi de l'Évangile. Aujourd'hui, il faut être plus précis. Il faut apprendre aux futurs citoyens qu'il existe plusieurs espèces de travail ; tel travail forme l'homme ; tel autre est bien aussi un travail, et comme tel il est utile, mais il ne conduit pas à cette vie pleine et vraiment chrétienne.

Ainsi donc appliquons à la formation professionnelle de la jeunesse la méthode intuitive, positive, concrète. Donnons à nos enfants non seulement l'amour du travail en général, mais apprenons leur à connaître la forme de travail qui correspond le mieux au besoin d'activité de l'homme. (*Applaudissements.*)

M. *Oberson, inspecteur cantonal des apprentissages.* — Je vous demande excuse si je crois devoir reprendre la parole, mais je tiens à dire que l'école fribourgeoise a marché à pas de géant dans le domaine de l'enseignement professionnel. L'adoption des nouveaux livres de lecture où une large part est faite aux connaissances professionnelles, agricoles ou industrielles, la création des musées scolaires qui se complétant dans toutes les classes, facilitent et généralisent l'usage de la méthode intuitive dont a si bien parlé M. Brunhes, toutes ces améliorations prouvent que l'école fribourgeoise a une

tendance professionnelle bien marquée. Je crois qu'il est donc difficile de lui demander beaucoup plus. Mais j'estime que M. le curé Perrottet est allé trop loin en traitant d'absurdité ce qu'a dit M. Genoud. L'école doit faire l'éducation de tous les sens et pour cela l'enseignement intuitif et professionnel est nécessaire. Toutefois il ne s'agit pas de transformer la classe en un chantier où se ferait l'apprentissage des métiers. Je n'ai pas compris M. Genoud autrement que dans le sens d'une tendance plus concrète et plus pratique à donner à l'enseignement primaire en vue du développement harmonique de toutes les facultés. Je regrette de ne pas me trouver d'accord avec mon ancien collègue, M. l'Inspecteur Perriard, qui voudrait supprimer la conclusion 3 du rapport général, comme étant inutile.

Je crois précisément que si nous voulons attribuer à l'apprentissage moderne l'importance qu'il convient, nous devons faire ressortir avec soin que cet apprentissage ne doit plus être seulement pratique, routinier, machinal, mais qu'il doit encore inculquer des connaissances théoriques générales, mettant l'apprenti à même de saisir et de comprendre le pourquoi de tel procédé employé dans son travail. Chaque année, la Commission cantonale des examens d'apprentissage constate que les patrons ont failli dans leur enseignement, en excluant le côté théorique. L'apprenti peut arriver à une bonne pratique de son métier, mais il n'est pas susceptible d'amélioration, parce que sa préparation a été purement routinière ; telle une hirondelle qui apprend à faire son nid, mais qui jamais n'y apporte le plus petit perfectionnement. La réflexion et le raisonnement n'interviennent pas dans ses actes.

Je trouve donc, d'accord avec M. le rapporteur général, qu'il faut bien préciser que le bon apprentissage doit être à la fois *théorique* et *pratique*. Il faut que les patrons sachent que la théorie doit être enseignée au même degré et avec la même assiduité que la pratique. Le jeune apprenti doit être instruit sur la raison d'être des opérations de son métier et sur les possibilités de perfectionnement qu'il pourra lui-même essayer de réaliser plus tard.

A l'appui de ce qu'a dit M. Genoud, je ne saurais mieux faire que de souligner à la page 35 du rapport le passage suivant : « L'examen de recrutement, loin de répondre aux nécessités de la vie pratique, empêche les instituteurs de répandre une instruction qui corresponde aux besoins réels de la grande majorité de leurs élèves. Des branches importantes sont presque complètement oubliées parce que les experts ne doivent pas en tenir compte. Tel serait le sort des travaux manuels si jamais on les introduisait parmi les branches obligatoires. »

Je suis, il est vrai, un peu mal placé pour faire le procès des examens de recrues, et quoi qu'on en dise, il faut aussi reconnaître qu'ils ont rendu de bons services à la cause de l'instruction populaire. Toutefois, le caractère de leur programme a faussé l'orientation des cours complémentaires obligatoires ; et, dans leur dernière réunion plénière, les experts fédéraux ont reconnu que ce programme ne peut pas demeurer intangible et qu'il y a lieu de le modifier pour tenir compte des progrès actuels et surtout de la tendance professionnelle que l'enseignement primaire a pris dans plusieurs cantons. Grâce au dévouement des autorités, notre canton se trouve être à l'avant-garde du progrès dans le sens de l'enseignement professionnel. Nos programmes officiels sont excellents et répondent aux besoins de notre population. Si je voulais exprimer un vœu à ce propos, je dirais : Appliquons mieux nos programmes et nos succès seront encore bien plus dignes d'éloge. Le programme scolaire de l'examen de fin d'apprentissage prévoit la comptabilité dont la connaissance, vous en conviendrez tous, est indispensable même pour le plus modeste artisan de campagne. Eh bien, nous avons constaté que bon nombre d'apprentis se trouvaient très embarrassés pour établir une petite facture, un simple compte de caisse ou pour calculer un prix de revient. Est-ce là tout le résultat de l'enseignement de la comptabilité prévu par le programme officiel des écoles ? A quoi attribuer cette lacune ? Au fait que jamais dans les examens de recrues on ne pose une question de comptabilité. Faut-il donc jeter la pierre à l'instituteur ? Non ! Absorbé qu'il est par la préparation immédiate à l'examen fédéral, dont le résultat à atteindre, la meilleure note possible à obtenir est toujours là comme une épée de Damoclès suspendue sur sa tête, l'instituteur ne peut songer au côté professionnel, et c'est ainsi que la comptabilité, par exemple, est reléguée à l'arrière-plan.

Il me semble que cette lacune est plus accentuée ici, en notre ville de Fribourg, qu'ailleurs. Plusieurs des apprentis examinés m'ont paru trop directement préparés pour l'examen du recrutement militaire, et pas assez au point de vue des autres branches non inscrites au programme de l'examen fédéral. Mais, qui peut plus, peut moins : les instituteurs qui préparent si bien leurs élèves pour l'examen fédéral peuvent leur inculquer aussi quelques autres connaissances plus immédiatement pratiques. La dernière conclusion du rapport se justifie donc pleinement.

Le cours de perfectionnement doit faire davantage pour l'enseignement professionnel ; quant à l'école primaire, je trouve qu'elle a fait son devoir et son possible de ce côté-là.

Comme l'a très bien dit M. l'Inspecteur Perriard, nos manuels scolaires, livre de lecture et méthode de calcul sont très bien conçus; nous n'avons qu'à les appliquer dans leur esprit et notre enseignement primaire deviendra encore plus professionnel. Je remercie M. Perriard d'avoir attiré notre attention sur les moyens de vulgariser le contrat d'apprentissage, et de concert avec lui, j'exprime le vœu que tous les membres du corps enseignant renseignent leurs élèves sur l'existence de ce contrat, sur son utilité, sur son importance pratique. L'office cantonal des apprentissages se fera un plaisir d'adresser quelques exemplaires du contrat à tous les membres du corps enseignant qui lui en demanderont. Il est bon aussi que l'instituteur étudie la loi cantonale fribourgeoise sur les apprentissages, afin que lorsque des parents d'élèves viendront le consulter, il puisse les renseigner exactement. C'est ainsi que le corps enseignant contribuera d'une façon heureuse à l'amélioration et au développement de l'apprentissage.

M. le Curé de Riaz a dit avec raison que l'office central des apprentissages doit indiquer aux parents et aux maîtres les patrons de choix à qui on peut confier des enfants.

Cela est juste, nous sommes là pour être utile aux parents et aux apprentis et nous ne demandons pas mieux que de les bien renseigner. Toutefois, il nous serait impossible d'établir, de but en blanc, une liste de patrons auprès desquels les apprentis peuvent être placés. D'ailleurs, il y a bien des placements d'apprentis qui se font absolument sans notre intermédiaire. La difficulté est aussi de connaître suffisamment les patrons à recommander.

Je remercie M. le professeur Brunhes des paroles bienveillantes qu'il a eues pour l'office central des apprentissages et des éloges qu'il a adressés aux législateurs qui ont élaboré notre loi cantonale sur les apprentissages. L'application de cette loi laisse encore beaucoup à désirer; toutefois, il faut reconnaître qu'elle a déjà produit de bons résultats; il faut savoir gré à la Société des Arts et Métiers et à son dévoué président, M. Genoud, pour tous les progrès accomplis dans la question si importante des examens de fin d'apprentissage. N'oublions pas non plus que cette Société a elle-même demandé l'enseignement obligatoire du dessin dans les écoles primaires et qu'elle a fait ainsi beaucoup pour l'instruction professionnelle populaire. Soyons donc reconnaissants à M. Genoud et à la Société fribourgeoise des Arts et Métiers.

Je trouve donc que les conclusions du rapport général sont bonnes; et je forme des vœux pour le progrès des apprentissages que nous voulons poursuivre sans relâche par l'appli-



cation toujours meilleure de la loi y relative et avec le concours de toutes les bonnes volontés fribourgeoises tant du corps enseignant que du vénérable clergé et de la population tout entière. (*Applaudissements.*)

M. le *Président*. — Vu l'arrangement pris avec la Société des Tramways, qui a mis à notre disposition un certain nombre de voitures pour nous conduire aux Charmettes, je vous proposerais d'interrompre la discussion sitôt que nous aurons entendu M. le Directeur de l'Instruction publique.

M. le *conseiller d'Etat Python, Directeur*. — J'ai lu avec intérêt le rapport de M. Lambert et j'en suis assez satisfait. M. Lambert et ses collaborateurs ont traité la question aussi bien qu'ils le pouvaient, c'est-à-dire en instituteurs. J'avais cependant l'intention de présenter une observation sur les conclusions finales du rapport, et M. le professeur Brunhes m'a volé mon idée. Les conclusions sont beaucoup trop générales. Le Directeur de l'Instruction publique assiste toujours à vos assemblées générales dans la pensée de s'y instruire et d'y recueillir des conclusions pratiques dont il pourra tirer profit. Or, Messieurs, prenez vos conclusions, examinez-les et mettez-vous à ma place, puis demandez-vous quelle conclusion pratique je dois moi-même tirer de votre thèse. Je ne fais pas de reproche à M. Lambert, et j'estime qu'il ne pouvait pas faire mieux. L'utilité des apprentissages a été très bien traitée. Il a fait une énumération exacte des obstacles que rencontre l'apprentissage. Il y a d'abord les parents qui n'éprouvent pas le besoin de faire faire un sérieux apprentissage à leurs enfants. Bien des gens ont encore une notion fautive de l'apprentissage, et croient qu'il n'est pas nécessaire d'apprendre à fond un métier pour le pratiquer avec fruit. Ici, l'école peut faire quelque chose en inculquant à la génération future ce sentiment de la nécessité du bon apprentissage. Un autre obstacle : les patrons ne sont pas eux-mêmes suffisamment formés pour donner l'enseignement théorique et pratique tel que vous le prévoyez.

L'apprenti est souvent accepté par le patron qui désire s'en servir pour augmenter son bénéfice. Cette exploitation de l'ouvrier et de l'apprenti par le capital existe dans notre canton et elle paraît à bien des gens comme toute naturelle. Il y a donc lieu de faire ici l'éducation des parents et des patrons. Loin de moi l'idée de combattre et de condamner nos patrons fribourgeois comme de coupables exploités : ils n'agissent que d'une manière conforme à la notion qui a existé jusqu'ici et par laquelle on croit que l'apprenti peut être exploité. C'est plutôt un défaut d'éducation qu'un manque de cœur. Eh bien,

il faudra arriver peu à peu à combler cette lacune dans notre éducation.

Ainsi que l'a fait remarquer M. Brunhes, la loi en elle-même ne peut pas tout. Il faut arriver à donner une vie à cette loi et son application produira des fruits d'autant meilleurs que l'éducation aura mieux préparé la population à la comprendre et à l'appliquer.

L'école primaire peut faire quelque chose, mais moins que d'aucuns veulent bien le dire. Elle peut éveiller l'idée de l'apprentissage, mais encore ne faut-il pas confondre les métiers avec la méthode intuitive scolaire. On a soulevé dans cette assemblée la question de l'introduction des travaux manuels à l'école. Il y a un certain nombre d'années un cours de travaux manuels pour instituteurs a été donné à Fribourg ; puis la question de l'introduction de ces travaux à l'école primaire a été portée devant le Département de l'Instruction publique. Malgré les frais considérables occasionnés par le cours auquel je viens de faire allusion, nous sommes arrivés à une réponse négative. En revanche, nous avons rendu obligatoire l'enseignement du dessin à l'école primaire, ce qui peut répondre déjà aux besoins professionnels généraux de l'époque. Mais pour introduire l'enseignement manuel proprement dit, si tel était l'avis de l'assemblée, il faudrait commencer par l'Ecole normale.

Mais encore, ces exercices conduiraient-ils les élèves bien loin. Je crois plutôt qu'il vaudrait mieux vouer nos soins à l'amélioration de l'enseignement du dessin, et j'estime que M. Genoud est allé trop loin en mettant sur le même pied l'enseignement des travaux manuels aux garçons et l'enseignement des travaux manuels aux filles. Il n'y a pas de comparaison possible. La jeune fille devenue ménagère et mère de famille devra coudre, raccommoder ; tandis que le garçon devenu jeune homme ne doit pas dans la pratique confectionner de petits bibelots en bois. Tous ces exercices le développeront sans doute, mais je continue à croire que le dessin bien enseigné atteindra plus sûrement le même but. Il n'y a pas besoin pour cela de faire l'achat d'instruments coûteux. L'introduction des travaux manuels ne serait pas possible pour la seule raison déjà qu'elle entraînerait trop de frais à nos communes. Pour l'enseignement de cette branche, je crois que la formation de l'instituteur à l'Ecole normale devient de plus en plus meilleure. Il s'exerce au pliage du papier qui est une des nombreuses phases de la méthode intuitive. Nous avons également introduit le musée scolaire qui peut rendre à chaque classe de bons services pour l'enseignement intuitif. Je ne crois pas que l'école primaire fribourgeoise puisse aller plus loin.

On a parlé du beau temps jadis où chaque agriculteur avait son atelier au coin de la maison. C'est très bien de faire appel à ces souvenirs, mais il ne faut pas oublier que l'agriculteur d'autrefois avait beaucoup moins de travail que de nos jours. Il consacrait certainement moins de temps à l'amélioration du sol par le moyen des engrais. Aujourd'hui, il n'aurait, durant la bonne saison, pas de temps à consacrer à ce petit atelier de la ferme.

Un orateur de cette assemblée a également insisté sur la nécessité de l'apprentissage du métier d'agriculteur. Je partage son opinion et nous devons arriver à cette conclusion qu'il serait désirable de former un bon agriculteur par paroisse. Cela suffirait et ce serait un magnifique résultat obtenu. Ce serait alors le cas de dire : *monumentum exegi*. Le jeune homme ainsi formé dans nos instituts agricoles apportera dans sa paroisse les procédés d'amélioration de la culture du sol, et ses voisins, voyant les heureux résultats de ses expériences, finiront par l'imiter. Voilà pour l'agriculture ; la question est plus difficile à résoudre pour les autres métiers. Comme le disait très bien M. le Directeur Torche, la grande difficulté réside dans la pénurie des ressources communales. Il existe des dynasties de pauvres presque aussi vieilles que celles des Hohenzollern et la mentalité est telle dans certains endroits que l'on prétend que ces pauvres doivent rester toujours *pauvres*. Il suffirait pourtant que la commune s'occupât d'elles en favorisant un apprentissage à l'un des membres de ces familles et le paupérisme diminuerait.

Quant à la conclusion relative à la loi sur les apprentissages, je me demande si notre cher rapporteur a lu notre loi cantonale sur les apprentissages. Mais oui... pourtant, il l'a lue puisqu'il l'a citée au cours de son rapport. Eh bien, par le moyen de cette loi, nous pourrions donner une excellente organisation aux cours complémentaires. J'ai constaté aussi que M. Oberson a un peu changé d'avis depuis l'année dernière : *honores mutant mores* ; il reconnaît que les cours de perfectionnement préparent trop directement à l'examen fédéral, négligeant ainsi le côté utilitaire et professionnel auquel ils pourraient se consacrer davantage.

J'invite le corps enseignant à suivre ce conseil de M. Oberson. Quant aux négligences qu'il a voulu signaler, j'avoue que je les ignore : si elles étaient réelles je donnerais les ordres pour les faire cesser.

Je ne sais pas si vous voulez arriver à une conclusion pratique ; je ne m'oppose à aucune des adjonctions proposées, pas même à celle de M. Genoud, bien que je sois de l'avis de M. le

Curé de Riaz, avec cette remarque que l'on aurait pu employer des termes un peu plus diplomatiques pour l'exprimer.

Je regrette que nous soyons restés dans des dispositions trop générales, quoi qu'il en soit, cette assemblée sera fructueuse et j'espère que nous arriverons peu à peu à développer l'œuvre des apprentissages.

Je suis flatté des éloges qui nous sont venus du dehors, mais il ne faudrait pourtant pas que l'on s'imaginât chez nous que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Comme l'a dit M. Bruhnes, il y a encore beaucoup à faire...

M. *Bruhnes*. — Pardon ! on a déjà beaucoup fait...

M. *Python*. — Nous avons encore des progrès à faire, et nous les réaliserons par la bonne entente et la bonne volonté que nous y mettrons tous. (*Longs applaudissements*).

M. *le Président*. — Les différentes adjonctions proposées paraîtront dans le compte rendu de notre assemblée qui sera inséré dans le *Bulletin pédagogique*. Pour le moment, je vous propose de laisser au Comité le soin de revoir ces conclusions, de les coordonner et éventuellement de les rédiger à nouveau. (*Adopté.*)

Ainsi pris fin l'assemblée générale de la Société fribourgeoise d'Education, si bien présidée par M. le chanoine Quartenoud qui réussit à mener rapidement les délibérations.

## LE BANQUET

Comme nous l'avons dit dans notre premier article, c'est sous la rotonde du Café des Charmettes qu'a eu lieu notre banquet traditionnel.

Au fond, la table d'honneur réunissait nos hôtes du matin, brillante couronne d'hommes de marque qui tenaient à encourager de leur présence les modestes travailleurs, un peu dépaysés au sortir de leurs humbles maisons d'école de village.

L'animation est grande.

Comme le dit notre régent-poète, M. Michel, dans un impromptu élaboré pendant les loisirs de la table :

La gaité si rare en ce monde  
Que l'on payerait au poids d'or,  
De son doux rayon nous inonde,  
Régents courbés au dur effort.

Régents, prenez votre revanche :  
Rien n'est si doux que la gaité  
Quand, la main posée à la hanche,  
On ose rire en liberté !!!

L'air est doux. La journée est belle.  
Et nous sentons un bien charmeur...  
Et sur chaque front étincelle  
Le rayon qui nous vient du cœur.

L'aspect de la salle devient rapidement d'une originalité rare. Les costumes sélects des citadins coudoient les complets plus ou moins réussis de nos ouvrières de campagne ou de nos tailleurs de province, mélangés à l'habit, toujours aimé dans nos fêtes, des membres du clergé. Parmi les régents endimanchés, les toilettes « dernier cri » de nos collègues féminins jettent leur note joyeuse.

Le poète les a remarquées :

Mais j'oubliais ! c'est une injure  
Ce sexe qui charme nos yeux :  
Etant homme l'on se figure  
Parfois être seul sous les cieux...

Oui, c'est vrai ! l'homme toujours cause  
A la tribune des banquets,  
Car il croit que lui seul bien pose,  
Taxant les femmes de « caquets ! »

Eh bien ! réparant cet outrage,  
Humblement je viens protester :  
Allons, Mesdames, bon courage !  
Et laissez-nous vous saluer...

Trêve aux coups d'œil indiscrets sur les groupements divers des tables bourdonnantes. Occupons-nous de notre « potage à la Jardinière » et écoutons religieusement le toast enthousiaste que M. Bondallaz, instituteur à Fribourg, porte à la sainte Eglise :

MESDAMES, ET MESSIEURS,

Au début du banquet de la Société fribourgeoise d'éducation, je considère comme un grand honneur pour moi de souligner ici devant vous le rôle admirable de l'Eglise catholique dans le monde, ainsi que la glorieuse figure de Pape Pie X, et de soulever pour elle et pour lui vos acclamations fidèles et enthousiastes.

Permettez-moi donc, Mesdames et Messieurs, de pousser le cri traditionnel qui fait pour ainsi dire l'objet initial de cette magnifique assemblée : gloire à l'Eglise dont le fondateur fut l'instituteur par excellence, qui a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants ! » Honneur à l'Eglise qui, dès son origine, a proclamé l'égalité des hommes et la noblesse du travail, qui a posé comme base de son enseignement et de sa doctrine la fraternité et la solidarité humaines ! Respect à l'Eglise catholique, la première et la plus sage des démocraties, dont l'illustre Chef actuel peut dire avec une légitime fierté : « Je suis un enfant du peuple, l'humble fils d'un travailleur de la terre. »

Mesdames et Messieurs, il existe à notre époque une tyrannie : celle de l'argent qui, sous la forme d'un capitalisme égoïste et jouisseur, pèse lourdement sur la grande armée dénommée la classe ouvrière. Léon XIII n'a pas craint, au risque de déchaîner des tempêtes, de dénoncer l'ennemi à la face de l'univers en rappelant les grands principes de justice et de charité prêchés aux nations depuis dix-neuf cents ans ; il a entretenu le monde de la condition des ouvriers pour la rendre plus digne de la liberté primordiale de l'homme.

Pie X, à son tour, a compris que la question sociale, d'ordre économique sans doute, est aussi et surtout une question d'ordre moral. Voilà pourquoi, à l'aurore du XX<sup>me</sup> siècle, pour conserver à la catholicité son prestige et sa vitalité, en face du problème épineux posé par la situation douloureuse faite à l'Eglise de France, il n'a pas hésité d'entreprendre, d'une façon énergique, la restauration générale des mœurs chrétiennes. Pour assurer et mener à chef une tâche aussi redoutable, il nous fallait un grand Pape et nous l'avons, car il n'aura point failli à sa mission.

Mesdames et Messieurs, je porte mon toast à l'Eglise, gardienne incorruptible des droits du peuple, à son rôle social et humanitaire. Je bois à la santé du Souverain Pontife, le propulseur de nos efforts et de notre action ; à la santé de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque du diocèse, ce vénérable vieillard, qui, malgré son grand âge, supporte si noblement et si saintement les charges de l'épiscopat ; je bois enfin à la santé des membres du clergé, accourus si nombreux à notre modeste fête pédagogique, témoignant par leur présence du haut intérêt qu'ils portent à l'instituteur et à l'Ecole fribourgeoise. — Qu'ils vivent !  
(*Longs applaudissements.*)

**M. le président Quartenoud.** — Je suis heureux d'annoncer à la Société fribourgeoise d'éducation que Mgr Stammeler, rév. curé de Berne, vient d'être élu évêque de Bâle. En votre nom je vous propose d'adresser à l'éminent élu un télégramme pour lui faire part de vos hommages. (*Approbatton unanime. Chaleureux applaudissements.*)

C'est M. Gendre, instituteur à Fribourg, qui a été chargé de porter le toast à la Patrie. M. Gendre prononce le discours suivant :

Une honorable tradition veut que dans toutes les fêtes on célèbre la patrie. Certes, la Société fribourgeoise d'éducation ne peut faillir à un devoir si légitime. J'essayerai donc de balbutier à l'adresse de cette bonne mère une louange bien imparfaite, mais profondément sincère.

La patrie, Mesdames et Messieurs, n'est pas seulement la terre qui nous a vu naître. Ce n'est pas seulement l'endroit où l'on parle la même langue, où l'on a les mêmes intérêts, où l'on partage la gloire du même nom, où l'on se heurte aux mêmes ennemis, où l'on court les mêmes dangers, où l'on jouit des mêmes droits : c'est avant tout la grande famille humaine, où tous les cœurs ne forment qu'un cœur, où toutes les âmes confondues et fondues dans un même amour, ne sont plus et ne font plus qu'une seule âme éternellement vivante, perpétuellement rajeunie, immortellement généreuse et fraternelle.

Mais, à un point de vue plus restreint, la patrie c'est le champ d'action

de notre énergie morale ; c'est en elle que nous avons une influence sur les lois, sur les mœurs et que nous remplissons une fonction sociale ; c'est en elle que nous devons essayer de réaliser notre idéal moral.

Et quel est-il notre idéal moral ? Former de bons chrétiens et de bons citoyens. L'instituteur est un serviteur du pays digne à tous les points de vue d'un vif intérêt. Aucun fonctionnaire n'est appelé par sa profession à rendre plus de services à sa patrie. Comme éducateur du peuple, il joue un véritable rôle familial et commande égards et respect.

Soyons conscients de la dignité de notre vocation, mais sachons aussi mériter l'estime de la Société. A côté de l'instruction, exigée par les programmes, inculquons aux enfants une bonne éducation. Apprenons à ceux des campagnes à aimer les champs qu'ont fécondés leurs aïeux, prévenons-les des dangers de tout genre qui les attendraient à l'usine où ils seraient tentés de chercher une condition plus avantageuse. Cultivons surtout chez nos élèves le patriotisme. On ne s'improvise pas patriote ; on l'est dans le sang, dans les moelles. Le sentiment de la patrie se grave dans le cœur à la façon des noms écrits sur un arbre ; chaque année qui passe les creuse et les enfonce plus profondément dans l'écorce à mesure que l'arbre vieillit, de façon à ce que l'arbre et le nom ne fassent qu'un. L'heure présente n'est pas très rassurante ; les théories impies des internationalistes et des collectivistes troublent bien des foyers. Armons les citoyens futurs contre ces ennemis redoutables et nous aurons bien mérité de la Suisse, notre chère patrie.

J'ai l'honneur de saluer ici les représentants de Haut Conseil d'Etat. Ils témoignent à la Société fribourgeoise d'éducation une aimable bienveillance. Ils prouvent bien haut, en assistant à nos congrès, à nos fêtes, combien ils estiment la cause de l'instruction. Le canton de Fribourg, en effet, a fait des sacrifices immenses dans ce domaine. En ces dernières années surtout, il a marché à pas de géant, témoins l'Université, le Technicum. Or, à qui devons-nous ce rang honorable, que nous occupons au sein des Etats Confédérés ? A notre gouvernement et, en particulier, à M. le Directeur de l'Instruction publique.

Je bois, Mesdames et Messieurs, à la patrie suisse, au canton de Fribourg et à son gouvernement. (*Chaleureux applaudissements.*)

A cet instant, trois fillettes vêtues de blanc, s'avancent jusqu'à la table des invités. L'une d'entre elles porte un superbe bouquet qu'elle remet à M. le conseiller d'Etat Python, tandis que l'une de ses compagnes, charmante enfant de M. Villard, instituteur à Fribourg, adresse à M. le Directeur un fort joli compliment.

Puis M. Berset, Marcellin, instituteur à Fribourg, porte, en ces termes, le toast aux invités :

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous attendons chaque année avec une véritable impatience, nous, membres du corps enseignant primaire, le retour de ce jour aimé qui nous réunit, soit pour nous occuper du bien-être moral et matériel de notre chère jeunesse scolaire, soit pour nous livrer aux épanchements de l'amitié.

Ce qui vient rehausser notre fête et en accroître l'importance, c'est la présence au milieu de nous de nombreux représentants des autorités du pays : membres du Grand Conseil, du Haut Conseil d'Etat, de la Commission des Etudes, du Conseil communal de la ville de Fribourg, des commissions scolaires de la ville et du canton, auxquelles nous adressons un cordial et respectueux salut de bienvenue. Votre participation à notre assemblée et à notre banquet, Messieurs, apporte avec elle une vertu bienfaisante dont nous ressentons l'influence salutaire. En effet, rien n'est propre à faire oublier la lassitude, à tendre à nouveau le ressort fatigué de la volonté comme les encouragements venant d'en haut. S'il est vrai que le sentiment du devoir est le principal mobile de notre activité, il n'est pas moins vrai non plus que nous savons trouver, dans les marques d'intérêt et de confiance de la part de l'autorité, à tous ses degrés, une source abondante de force et d'énergie.

Mesdames et Messieurs, de nombreux amis de l'instruction populaire ont bien voulu nous témoigner leur haute sympathie en accourant au milieu de nous. Nous sommes heureux de saluer en tout premier lieu la présence d'une notabilité du parti conservateur catholique de la Suisse, d'un ami du canton de Fribourg, M. le juge fédéral Schmid, dont nous avons encore toutes présentes à la mémoire et surtout dans le cœur les affectueuses paroles qu'il nous adressait à la réunion cantonale de Guin. Nous adressons aussi l'expression de notre vive gratitude à vous, Messieurs les professeurs de l'Université, du Collège Saint-Michel, du Technicum et de l'Institut agricole, qui consacrez vos talents à parachever l'édifice intellectuel dont nous posons les fondements.

Mesdames et Messieurs, nous devons un salut de bienvenue tout spécial aux délégués qui sont venus nous apporter les salutations amicales de ceux qui, par delà les frontières cantonales, cultivent les mêmes champs de l'esprit pour y jeter les mêmes semences de foi, de science, d'amour du travail, d'amour de la patrie. Soyez les bienvenus, chers amis du Valais, l'heureux pays qui vient de célébrer par des fêtes grandioses la glorieuse conquête du rail sur le granit du Monte-Leone, conquête qui lui fait entrevoir un avenir chargé de promesses.

Soyez les bienvenus, chers amis de la Société suisse d'éducation que nous saluons comme de vaillants frères aînés, parce que mieux que nous encore, vous savez tenir haut et ferme le drapeau des convictions religieuses et patriotiques.

Messieurs les délégués des cantons confédérés, nous sommes heureux, nous sommes fiers de vous posséder aujourd'hui. On s'aguerrit au contact de compagnons d'armes faisant profession du même idéal, qui consiste à former la jeunesse à la bataille pour la vie, bataille toujours plus âpre, plus obstinée ; idéal qui rallie toutes nos aspirations, tous nos efforts, toutes nos forces et ne s'arrête ni devant l'insuccès, ni devant la réussite ; idéal qui consiste à affirmer, à réaliser le progrès tout en restant à genoux devant les sanctuaires où, depuis deux mille ans, a prié l'humanité.

Messieurs, nous garderons un souvenir reconnaissant de votre participation à notre fête et lorsqu'aura sonné, trop tôt pour nous, l'heure de la séparation et que, sur le chemin du retour, vous verrez fuir dans une course rapide l'alpe verdoyante, la flèche élançée de nos clochers vénérés, la chaumière paisible et prospère, les sombres frondaisons jetées avec profusion sur le velours clair de nos prairies, vous pourrez redire avec une entière vérité : dans ces campagnes idylliques, dans ces cités pittoresques vit, travaille un petit peuple ami dont le cœur vibre à l'unisson du nôtre.



Je bois à la santé des autorités, des amis de l'instruction ici présents, à la santé des délégués du Valais et de la Société suisse d'éducation. (*Vifs applaudissements.*)

M. *Gendre*, instituteur à Fribourg, est appelé aux fonctions de major de table. D'un pas alerte il gravit les degrés de la tribune au milieu des applaudissements de ses collègues. Notre major parle avec la même facilité et la même élégance le français et l'allemand. Aussi les bravos qui soulignent ses quelques paroles ne se font-ils pas attendre. Puis le major, conscient de sa tâche, annonce que le conseil communal de Fribourg offre cent bouteilles de vin d'honneur. On applaudit encore, c'est de bonne grâce, et M. Gendre remercie chaleureusement l'autorité communale de sa délicate attention.

Il donne un judicieux conseil à tout le monde, recommandant aux orateurs d'être courts et aux auditeurs de garder le silence convenable. Il donne ensuite lecture d'une charmante lettre de M. Bossel, professeur à Echallens, un vieil et fidèle ami de notre Société.

La parole est ensuite à M. *Ernest de Weck*, syndic de la ville de Fribourg.

J'ai le plaisir, au nom du conseil communal de la ville de Fribourg, de vous souhaiter la bienvenue et de vous remercier de votre généreuse invitation à participer à votre fête. Le conseil communal, désireux de vous témoigner tout l'intérêt qu'il porte à votre association, a tenu à se faire représenter ici par plusieurs de ses membres. C'est, qu'en effet, la ville et le canton de Fribourg comprennent votre dévouement et comptent sur vous; ils attendent de vos labeurs une génération instruite, des hommes capables de servir la patrie, et de l'administrer. A l'heure actuelle, certains utopistes, veulent renier l'idée de Dieu et de la patrie; ils veulent enlever la croix de l'école et de notre drapeau.

Mesdames et Messieurs, vous avez entre vos mains les destinées de notre canton et nous sommes persuadés que la génération prochaine sera préparée pour toutes les luttes; elle sera assez puissante pour s'opposer aux théories malsaines qui se font jour et pour maintenir haut le drapeau de notre liberté et de nos croyances. Votre tâche, Mesdames et Messieurs, est parfois difficile, mais vous êtes forts et persévérants: c'est le gage de la victoire. C'est dans ces sentiments, Mesdames et Messieurs, que je lève mon verre et bois à la santé et à la prospérité de votre association. (*Applaudissements.*)

(*A suivre.*)

R. CHASSOT et C. MAGNE.



Oignez vilain, il vous poindra; poignez vilain, il vous oindra.